

La majorité se perd dans la santé des réfugiés

Alors que son camp s'écharpe depuis la rentrée sur la question de l'Aide médicale d'Etat, Emmanuel Macron a laissé mercredi la porte ouverte à une vieille ambition de la droite: restreindre la couverture maladie des étrangers sur le territoire français.

ANALYSE

Par **DOMINIQUE ALBERTINI** et **NATHALIE RAULIN**

Tout semblait enfin clair. Objet d'un furieux débat au sein même du camp présidentiel depuis la rentrée, l'Aide médicale d'Etat (AME) serait conservée dans son principe, fermement défendu par la ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn, et préservée dans ses moyens, garantis mercredi par son collègue des Comptes publics: «Dans le budget que je vais présenter vendredi, il n'y aura pas d'économies faites» sur l'AME, a ainsi assuré Gérard Darmanin sur France Inter, évoquant un coût d'«un peu moins d'un milliard d'euros». De quoi, pensait-on, faire retomber la pression, à quelques jours d'un risqué débat parlementaire sur l'immigration, voulu par le gouvernement et programmé le 30 septembre à l'Assemblée et le 2 octobre au Sénat.

Affaire tranchée? Nenni: la question reste ouverte, a fait savoir Emmanuel Macron dans un entretien diffusé mercredi par Europe 1. Supprimer l'AME serait «ridicule», juge d'abord le chef de l'Etat, fermant la porte à cette vieille ambition de la droite et de l'extrême droite. Avant d'envisager, quand même, une restriction de ce dispositif, qui prend en charge, sous conditions de ressources, les soins médicaux des étrangers en situation irrégulière (lire ci-contre). Il y a «une explosion des entrées qui sont liées aux sujets sanitaires», avec des migrants originaires «de pays qui ne sont pas en guerre» et «qui viennent se faire soigner en France», poursuit le chef de l'Etat. «Est-ce que l'AME a un panier de soins qui correspond à tout ce qui est nécessaire? Il faut l'évaluer, je n'ai pas la réponse [...] Est-ce qu'il n'y a pas parfois des excès?» Le Président attend une réponse à ses interrogations dans un rap-

port de l'Inspection générale des affaires sociales, commandé pour octobre. De plus, loin d'être gravé dans le marbre, le budget 2020 de l'AME «dépend des décisions post-débat», affirmait mercredi soir Matignon. Depuis le printemps, le gouvernement affiche sa volonté de «regarder en face» le phénomène migratoire, pour répondre à ce qu'il considère comme des abus et à leurs effets dans l'opinion. «En Conseil des ministres, ça fait un moment qu'on en parle presque toutes les semaines», confie un membre du gouvernement. La question sanitaire ne résume certes pas un débat qui, pour LREM, déborde largement des frontières françaises. «En France, on est presque au maximum de ce qu'on peut faire, juge même un député de la majorité. Le vrai sujet, c'est que le système européen ne marche pas. Donc les réponses sont à chercher à ce niveau.» Pourtant,

depuis la rentrée, c'est la prise en charge des soins aux sans-papiers et aux demandeurs d'asile qui concentre le débat. «Pour continuer à accueillir tout le monde dignement, on ne doit pas être un pays trop attractif», a résumé Macron.

APPROXIMATIONS

En évoquant les possibles «excès» de l'AME, le chef de l'Etat braque les projecteurs sur un dispositif élevé au rang de totem par ses adversaires comme par ses partisans. Droite et extrême droite réclament de longue date la suppression du système, que la gauche et les associations d'aide aux migrants souhaitent au contraire préserver, voire intégrer au régime général de la Sécu. Les marcheurs, eux, sont divisés sur une possible retouche de l'AME: les uns déplorent une dérive droitiste de leur camp, les autres pointent les «abus». Le débat a été émaillé d'erreurs ou approximations, à l'image

«Nous y voyons une diversion pour légitimer une réforme visant d'autres buts, politiques et budgétaires.»

Pierre Henry directeur général de France Terre d'asile

du délégué général de LREM, Stanislas Guerini, évoquant la pose de «prothèses mammaires» esthétiques financées par l'AME, avant de reconnaître son erreur. Ces derniers jours pourtant, plusieurs voix dans le camp présidentiel minimisaient, jugeant le sujet de l'AME secondaire au regard d'un autre enjeu: la Protection universelle maladie (Puma, ex-CMU), une prise



Un migrant au centre d'accueil et d'orientation de Béterette à Gelos (Pyrénées-Atlantiques), en 2017.



PHOTO CYRIL ZANNETTACCI

en charge des soins ouverte aux demandeurs d'asile sitôt leur dossier déposé (lire ci-contre). «Beaucoup de propos sur l'AME témoignent d'une méconnaissance technique de cet outil, juge un membre du gouvernement. C'est vers la Puma qu'il faut regarder, car c'est là que des gens embolissent le système en revendiquant une protection à laquelle ils ne peuvent prétendre car ils proviennent de pays sûrs.»

Selon ses détracteurs, le dispositif attirerait de nombreux demandeurs d'asile issus de pays «sûrs», moins désireux de s'installer en France que de s'y faire soigner. Géorgiens et Albanais, qui représentaient en 2018 les deuxième et troisième plus gros contingents de demandeurs d'asile derrière les Afghans, sont particulièrement visés. Selon une source gouvernementale, l'une des pistes envisagées serait d'imposer un délai de carence de plusieurs semaines au

moins entre le dépôt de la demande d'asile et le bénéfice de la Puma, sauf pour les soins urgents.

«ROULEAU COMPRESSEUR»

La piste indignée les associations de défense des migrants. «Certains veulent désigner la Puma comme un problème, mais est-il seulement documenté? D'où sort cette idée? s'interroge Pierre Henry, directeur général de France Terre d'asile. Nous y voyons un élément de diversion, une construction intellectuelle sur des fraudes marginales, pour légitimer une réforme visant d'autres buts, politiques et budgétaires.» Pour Christian Reboul de Médecins du monde, «on a l'impression qu'un rouleau compresseur nous arrive dessus». Il s'élève contre toute idée de carence: «Quand ils arrivent, les demandeurs d'asile peuvent passer plusieurs mois dans la rue. Leur santé s'y dégrade et les urgences deviennent leur dernier recours.»

AME, CMU: pour qui, pourquoi et comment?

Ces deux dispositifs mal connus ne s'adressent pas aux mêmes personnes. Le premier est destiné aux étrangers en situation irrégulière et le second aux Français et étrangers réguliers.

L'AME

■ Qui est concerné?

Quelque 300 000 personnes bénéficient de l'Aide médicale d'Etat (AME), destinée aux étrangers en situation irrégulière. Ce chiffre, en augmentation quasi constante depuis sa création en 2000, est à peu près stable depuis 2015.

■ Quelles conditions pour en bénéficier?

Pour être couvert par l'AME de droit commun (il existe aussi une «AME humanitaire» pour les touristes ou les Français résidant à l'étranger), il faut disposer de revenus inférieurs à 8 644 euros par an pour une personne, ou 12 967 euros pour un couple, et patienter trois mois après son arrivée en France.

■ Qu'est-ce que ça couvre?

Une fois écoulé ce délai, au cours duquel ne peuvent être prises en charge que les urgences (accouchement, situation engageant le pronostic vital), les bénéficiaires de l'AME peuvent se faire soigner sans avance de frais, dans la limite du montant et des soins couverts par l'assurance maladie – à l'exception des cures thermales, des médicaments peu remboursés ou de l'assistance à la procréation. Pour une paire de lunettes, par exemple, le montant couvert sera de 60% du tarif réglementaire remboursé par l'assurance maladie. Ni plus, ni moins. Il est donc piégeux d'affirmer que les bénéficiaires de l'AME sont «pris en charge à 100%». L'idée qu'il existerait des clandestins qui se feraient poser gratis des prothèses mammaires pour des raisons esthétiques après s'être fait faire un blanchiment des dents et avant d'aller en cure à Balaruc-les-Bains relève du fantasme.

■ Combien ça coûte?

L'AME a coûté l'an dernier 943 millions d'euros, soit 0,5% du montant total des dépenses de

santé. D'après la ministre de la Santé, la dépense par bénéficiaire est en moyenne de 2 600 euros par an, un montant équivalent à celle des Français et à peu près stable depuis dix ans.

LA CMU

■ Qui est concerné?

La Protection universelle maladie (Puma, ex-CMU) prend en charge les soins de santé des Français et des étrangers en situation régulière – les demandeurs d'asile sont à ce titre concernés – dont la résidence est établie en France depuis trois mois et qui y sont présents au moins six mois par an.

■ Quelles conditions pour en bénéficier?

Il n'y a pas de condition de ressources. Mais si le bénéficiaire travaille ou dispose de revenus du capital supérieurs à 9 654 euros annuels, il contribuera à travers une cotisation. Le dispositif est complété par la CMU-C, sorte de mutuelle pour ceux qui n'ont pas les moyens d'en avoir une, couvrant les parts complémentaires des dépenses de santé. Il faut justifier des mêmes conditions de ressources que pour l'AME.

■ Qu'est-ce que ça couvre?

La Puma et la CMU-C couvrent tous les soins remboursables par l'Assurance maladie. Pour une consultation chez un généraliste, sur un coût total de 25 euros, la Puma paie la part obligatoire (16,50 euros), et l'éventuelle CMU-C la part complémentaire de 7,50 euros. Le reste à charge pour le patient est de 1 euro. Le choix du médecin est libre tant que le bénéficiaire de la Puma prend en charge lui-même le dépassement d'honoraires éventuel.

■ Combien ça coûte?

Difficile d'établir le coût de la Puma puisqu'elle concerne tous ceux qui sont établis en France de manière régulière. Concernant la CMU-C, elle a bénéficié l'an dernier à 5,6 millions de personnes, pour un remboursement moyen de 400 euros. Mais, relève le fonds CMU dans son rapport 2018, «entre 24% et 36% de personnes pauvres qui pourraient bénéficier d'une couverture maladie gratuite via la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) n'y ont pas recours (soit entre 1,5 et 2,8 millions de personnes pauvres)».

KIM HULLOT-GUIOT

Carnet

SOUVENIRS

Bernard de la Planète Io à Rennes, libraire-militant, s'en est allé.

M. Bernard VALLÉE

DÉCÈS

Jean et Yvonne Guillet ses parents (*)
Françoise, Marie-Paule, Annie, Bernadette, Jean-Yves, ses sœurs et frère, leurs conjoints, Ses neveux et nièces, Ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Dominique Guillet

à l'âge de 58 ans.

Journaliste au Monde et Libération sous la signature de Dominique Le Guilledoux.

Une cérémonie aura lieu le vendredi 27 septembre à 15h30 à la salle de la Coupole au cimetière du père Lachaise 75020 Paris.

Pierre, Jean-Baptiste, Babeth, Anne, Claire, ses enfants;
Marie-Sophie, Karim, Acácio, François, Jean-Louis, Mauricio, ses beaux-enfants;
Edouard, Sarah, Camille, Pauline, Marius, Gaspard, Manon, Thomas, Paco, Fantin, Guillermina, Mateo, ses petits-enfants;
Noélia, Ana, Lorenzo, Démy, Matt, Djelyss, Noah, Milhan, Lùkas, ses arrière-petits-enfants;
l'ensemble de sa famille ;
Françoise son amie, ont la tristesse de faire part du décès de

Louis Joinet

dimanche 22 septembre 2019, à l'âge de 85 ans.

Il avait pris la décision d'arrêter son traitement et de s'en aller librement, entouré de l'amour des siens et de ses amis.

Il a rejoint
Germaine sa femme,
et Juliette sa petite-fille.

Un hommage lui sera rendu lundi 30 septembre à 15h30 à la grande coupole du crématorium du Père Lachaise, 71 rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Dons à CICP, Clowns sans frontières, CIMADE, DAL, LDH

hommageslouisjoinet@gmail.com

01 87 39 84 00

carnet-libe@teamedia.fr
La reproduction de nos petites annonces est interdite